

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

*L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Membres en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Francis GIBERT, Laurent RICHARD, Bruno DURAND, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Michèle PIEJOUJAC, Serge ROMIEU, Guy GALTIER, José MARTINEZ, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY, Alain RAYNALDY, Jean-Louis ALLE, Didier BRUNEL, Arnaud GIBELIN, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Michel PIRONON, Jean-Paul MEYNIER, Elise BOUQUET, Louis GIBERT, Christian PASCON, Franck BACHELARD

**Représentés :** Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX, Céline DELMAS, Patrice MONTEIL

**Excusés :**

**Absents :**

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

**DE\_2020\_103 - Objet : APPROBATION DES ACCORDS-CADRES BOURGS CENTRES DES COMMUNES DE GRANDRIEU et MONTS-DE-RANDON**

**ANNULE ET REMPLACE délibération DE 2020\_091 du 7 décembre 2020**

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil communautaire, dans sa séance du 17 février 2019 a approuvé l'inscription des communes de GRANDRIEU et MONTS-DE-RANDON au dispositif « Bourgs Centre » initié par la Région Occitanie.

Le Contrat Bourgs Centre vise à accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Ce projet global se concrétise par la rédaction d'un Contrat-Cadre des communes de GRANDRIEU et MONTS-DE-RANDON sur lesquels le conseil communautaire doit se prononcer car la Communauté de Communes sera cosignataire de ce contrat.

Après délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** les contrats "Bourgs Centre" des communes de Monts de Randon et Grandrieu initiés par la Région
- **Autorise** le Président à signer le contrat-cadre de la commune de GRANDRIEU
- **Autorise** le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Guy GALTIER à signer le contrat-cadre de la commune de MONTS-DE-RANDON.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

